

investir dans les tendances du futur / simplement

Optinote megatrends - AXA Belgium Finance (NL)

- › est une obligation structurée, émise par AXA Belgium Finance (NL) dans le cadre du Notes Issuance Programme
- › est garantie et distribuée par AXA Bank Europe s.a.
- › offre la perspective du paiement d'un coupon brut annuel variable lié à l'éventuelle évolution positive de l'indice sous-jacent
- › période de souscription du 29/02/2016 au 15/04/2016. Une clôture anticipée est possible.

Intéressé(e)? Avant d'investir dans ce produit, lisez attentivement:

- les Conditions Définitives (Final Terms) du 3 février 2016 en anglais,
- le prospectus de base « AXA Belgium Finance (NL) bv and AXA Bank Europe s.a. Notes Issuance Programme, EUR 2,000,000,000 - » en anglais, approuvé le 14 septembre 2015 par la FSMA, et son résumé en français, du supplément s'y rapportant daté du 15 février 2016, en anglais, et du résumé en français, ainsi que tous les autres suppléments ultérieurs éventuels en anglais et leur résumé en français, en particulier les facteurs de risque relatifs à l'émetteur, au garant, à l'obligation structurée et au capital investi, et ce conformément à votre situation financière et vos objectifs d'investissement spécifiques.

Tous ces documents sont disponibles gratuitement dans votre agence et sur www.axabank.be.

Vous aimeriez diversifier votre portefeuille d'investissement. Le rendement d'un indice composé d'actions thématiques vous tente, mais vous n'êtes pas prêt pour autant à exposer totalement votre capital aux risques d'un investissement en actions...

AXA Banque vous propose optinote megatrends - AXA Belgium Finance (NL).

- Cette obligation structurée, désignée ci-après optinote megatrends, est émise par AXA Belgium Finance (NL) bv dans le cadre du Notes Issuance Programme. Elle est garantie et distribuée par AXA Bank Europe s.a.
- Elle a une durée de dix ans, soit du 22 avril 2016 au 22 avril 2026.
- Elle propose le versement d'un coupon brut annuel variable compris entre 0% et 4% en fonction de la performance annualisée de l'indice Global Megatrends Index (Price). Cet indice se compose de 50 actions d'entreprises qui sont susceptibles de tirer profit des changements structurels de notre société.
Etant donné qu'il s'agit d'un indice de type « price », les dividendes générés par ces actions ne sont pas distribués.
- Elle donne droit au remboursement de 100% du capital investi (hors frais), sauf en cas de défaut de l'émetteur et/ou du garant.

Vous trouverez ci-après

- un descriptif détaillé de la composition et des performances de l'indice Global Megatrends Index (Price)
- les conditions d'octroi et le mode de calcul du coupon variable
- une illustration de l'évolution potentielle d'optinote megatrends en fonction de différents scénarios.

Optinote megatrends peut s'avérer une alternative d'investissement intéressante. Cet instrument s'adresse aux investisseurs expérimentés qui ont une connaissance suffisante pour évaluer, au regard de leur situation financière, les avantages et les risques d'investir dans cet instrument complexe (notamment une familiarisation avec l'actif sous-jacent et les taux d'intérêt).



Focus sur l'indice Global Megatrends Index (Price)

Cet indice cherche à tirer profit des changements structurels de notre société. Il privilégie les perspectives à long terme en ciblant les changements profonds, appelés les mégatendances, qui se produiront au cours des années ou des décennies à venir.

Ces mégatendances sont au nombre de 10. Chacune d'elles exploite un domaine au potentiel de croissance durable.

Obésité & bien-être
Sécurité Changement climatique
Alimentation Eau
Longévité Gestion des déchets
Génération Y Education
Economie d'énergie

Ensuite, 30 secteurs (sur un environnement total de 129) ont été identifiés comme étant les plus positivement exposés à ces 10 mégatendances. A titre d'exemple, la mégatendance axée sur l'économie d'énergie est représentée par des sociétés bénéficiant du savoir-faire en termes de produits et de services qui contribueront à plus d'efficacité énergétique. La mégatendance axée sur le changement climatique se focalise sur les sociétés actives notamment dans le domaine des énergies renouvelables et des véhicules de nouvelle génération qui permettront de réduire les émissions de CO₂.

Enfin l'indice Global Megatrends Index (Price) identifie et investit dans 50 entreprises de pays développés potentiellement les plus performantes et actives dans ces 30 secteurs économiques. La méthode de sélection de ces entreprises est très rigoureuse. Les dividendes et la liquidité des titres font notamment partie des filtres mis en place. Afin de maintenir un risque minimal, la volatilité des actions est également prise en compte. La composition de l'indice est revue tous les 3 mois afin de coller à la réalité du marché.



méthodologie de sélection des actions

UNIVERS D'INVESTISSEMENT

Actions liquides provenant des pays développés
= 3.125

FILTRE N° 1 : LE SECTEUR D'ACTIVITÉ

Pour être sélectionnée, l'entreprise doit appartenir à l'un des 30 secteurs susceptibles de profiter des évolutions liées aux mégatendances
= 952

FILTRE N° 2 : LES DIVIDENDES

Les 100 entreprises avec les plus fortes prévisions de dividendes sur les 12 prochains mois

FILTRE N° 3 : LA VOLATILITÉ

Les 50 actions les moins risquées, c'est-à-dire avec les plus faibles volatilités historiques sont retenues.

Les actions sont pondérées en fonction de l'inverse de la volatilité

INDICE GLOBAL MEGATRENDS INDEX (PRICE)

Les dividendes qui sont versés par les actions composant l'indice ne sont pas réinvestis. Le versement de dividendes n'a donc pas d'influence sur la valeur de l'indice. Ceux-ci ne sont du reste pas versés à l'investisseur, lequel n'en bénéficie donc pas.

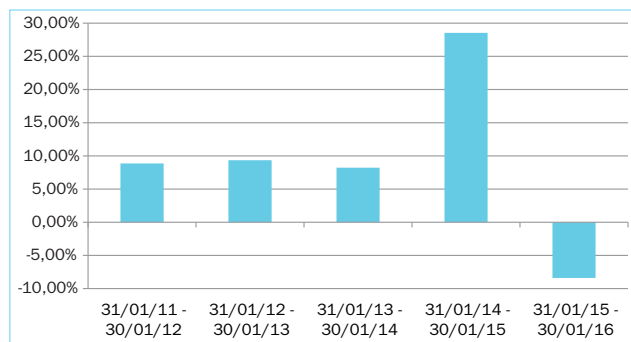
Source : Solactive. L'évolution, la composition et la méthodologie de cet indice sont disponibles sur le site de Solactive, calculateur externe de l'indice et agent de calcul indépendant : <http://www.solactive.com/>.



EVOLUTION ET COMPOSITION DE L'INDICE

L'indice Global Megatrends Index (Price) a été lancé le 7 décembre 2015. Toutes les données précédant le 7 décembre 2015 sont le résultat de simulations historiques systématiques visant à reproduire le comportement qu'aurait eu l'indice s'il avait été lancé dans le passé. La composition de l'indice est revue tous les 3 mois.

RENDEMENT ACTUARIEL DE L'INDICE SUR LES 5 DERNIÈRES ANNÉES



Source : Bloomberg

Bien que les rendements du passé donnent une idée de l'évolution de l'indice Global Megatrends Index (Price), ils ne constituent cependant pas une garantie des performances futures.

COMPOSITION DE L'INDICE AU 31 JANVIER 2016

| Sociétés | | |
|------------------------------|--|----------------------------|
| ABB LTD-REG | ACS ACTIVIDADES DE CONSTRUCCION Y SERVICIOS SA | ALLIANT ENERGY CORP |
| AMCOR LTD ORD | AMERICAN ELECTRIC POWER | AMP LTD ORD |
| APOLLO GLOBAL MANAGEMENT LLC | ARTISAN PARTNERS ASSET MANAGEMENT INC | ASTRAZENECA PLC |
| B&G FOODS INC | BASF | BLACKSTONE GROUP LP |
| BOUYGUES SA | CANON INC | CLECO CORPORATION |
| CLP HOLDINGS LTD | COACH INC | CONSOLIDATED EDISON INC |
| COVANTA HOLDING CORP | DH CORP | DOMINION RESOURCES INC |
| DTE ENERGY CO | DUKE ENERGY CORP | EATON CORP PLC |
| EMERA INC COM | EMERSON ELECTRIC CO | FREENET |
| G4S PLC | GLAXOSMITHKLINE PLC | HUGO BOSS AG |
| HYDRO ONE LTD | IBERDROLA SA | IMI PLC |
| INTL BUSINESS MACHINES CORP | KEPPEL CORP LTD ORD | KKR & CO LP |
| NATIONAL GRID PLC | NORDSTROM INC | PINNACLE WEST CAPITAL CORP |
| SEVERN TRENT PLC | SIEMENS | SKANSKA AB |
| SMITHS GROUP PLC | SOUTHERN COMPANY THE | SWIRE PACIFIC LTD ORD A |
| UNITED UTILITIES PLC | WADDELL & REED FINANCIAL A | WESFARMERS LTD |
| WOOLWORTHS LTD | XCEL ENERGY INC | |

Sur base de la composition actuelle de l'indice, 56% des actions sont des actions européennes, 40% des actions américaines et 4% des actions asiatiques.

Le fonctionnement d'optinote megatre

Conditions d'octroi et mode de calcul du coupon variable

Durant dix années consécutives, optinote megatrends peut verser un coupon annuel brut conditionnel et variable qui est lié à l'éventuelle évolution positive de l'indice Global Megatrends Index (Price) depuis la date d'observation initiale.

À la date d'observation annuelle, la valeur de l'indice sous-jacent sera comparée à sa valeur initiale au 22 avril 2016. En fonction de l'évolution, un coupon brut de maximum 4% sera versé. La probabilité de recevoir chaque année un coupon de 4% est très faible.

- Si le rendement de l'indice sous-jacent a augmenté à la date d'observation annuelle par rapport à la valeur de la date d'observation initiale, le coupon est égal à l'évolution positive divisée par le nombre d'années écoulées avec un maximum de 4%.
- Si le rendement de l'indice sous-jacent a baissé ou est resté stable à la date d'observation annuelle par rapport à la valeur de la date d'observation initiale, aucun coupon ne sera versé pour l'année en question.

Un précompte mobilier est dû sur ces éventuels coupons bruts. Le taux de ce précompte mobilier est celui qui est en vigueur au moment du versement du coupon brut. À la date de départ de la période de souscription, c'est-à-dire le 29 février 2016, ce taux est de 27%. Ce précompte mobilier est libératoire et sujet à d'éventuelles modifications.

Illustration de l'évolution potentielle d'optinote megatrends en fonction de différents scénarios

Les exemples ci-dessous sont purement illustratifs et ont exclusivement pour objectif d'expliquer le calcul lié au remboursement du capital et le calcul du coupon brut variable annuel. Ils n'offrent par conséquent aucune garantie en termes de rendement réel et ne tiennent pas compte du précompte mobilier.

SCÉNARIO 1 : L'INDICE GLOBAL MEGATRENDS INDEX (PRICE) ENREGISTRE DES PERFORMANCES NÉGATIVES

Pendant la durée d'optinote megatrends, l'évolution de l'indice sous-jacent est négative. Aux dates d'observation annuelle, la valeur est toujours inférieure à la valeur initiale au 22 avril 2016. Aucun coupon n'est donc payé.

| Scénario négatif | Année 1 | Année 2 | Année 3 | Année 4 | Année 5 | Année 6 | Année 7 | Année 8 | Année 9 | Année 10 |
|---|---------|---------|---------|---------|---------|---------|---------|---------|---------|----------|
| Performance de l'indice depuis le lancement | -10,00% | -22,00% | -25,00% | -15,00% | -10,00% | -14,00% | -16,00% | -8,00% | -5,00% | -3,00% |
| Coupon brut annuel | 0,00% | 0,00% | 0,00% | 0,00% | 0,00% | 0,00% | 0,00% | 0,00% | 0,00% | 0,00% |

- Chaque année, l'investisseur reçoit un coupon brut variable égal à 100% de la performance annuelle de l'indice sous-jacent, compris entre 0% et 4%.
- Exemple de calcul du coupon pour l'année 5 : l'investisseur reçoit un coupon de $100\% \times (-10,00\% / 5) = -2,00\%$. Il est toutefois ramené à 0%.
- **Rendement actuariel brut (y compris 1,7% de frais de souscription, mais avant précompte mobilier) : - 0,17%.**

SCÉNARIO 2 : L'INDICE GLOBAL MEGATRENDS INDEX (PRICE) ENREGISTRE DES PERFORMANCES NEUTRES

Pendant la durée d'optinote megatrends, l'évolution de l'indice sous-jacent est neutre. Aux dates d'observation annuelle, la valeur est majoritairement supérieure à la valeur initiale au 22 avril 2016. Excepté lors de la quatrième année où la performance de l'indice sous-jacent est négative, un coupon est payé chaque année.

| Scénario neutre | Année 1 | Année 2 | Année 3 | Année 4 | Année 5 | Année 6 | Année 7 | Année 8 | Année 9 | Année 10 |
|---|---------|---------|---------|---------|---------|---------|---------|---------|---------|----------|
| Performance de l'indice depuis le lancement | 1,00% | 7,00% | 2,00% | -4,00% | 3,00% | 7,00% | 10,00% | 16,00% | 14,00% | 25,00% |
| Coupon brut annuel | 1,00% | 3,50% | 0,67% | 0,00% | 0,60% | 1,17% | 1,43% | 2,00% | 1,56% | 2,50% |

- Chaque année, l'investisseur reçoit un coupon brut variable égal à 100% de la performance annuelle de l'indice sous-jacent, compris entre 0% et 4%.
- Exemple de calcul du coupon pour l'année 5 : l'investisseur reçoit un coupon de $100\% \times (3,00\% / 5) = 0,60\%$.
- **Rendement actuariel brut (y compris 1,7% de frais de souscription, mais avant précompte mobilier) : 1,25%.**



SCÉNARIO 3 : L'INDICE GLOBAL MEGATRENDS INDEX (PRICE) ENREGISTRE DES PERFORMANCES POSITIVES

Pendant la durée d'optinote megatrends, l'évolution de l'indice sous-jacent est positive.
Aux dates d'observation annuelle, la valeur est chaque année supérieure à la valeur initiale
au 22 avril 2016.

| Scénario positif | Année 1 | Année 2 | Année 3 | Année 4 | Année 5 | Année 6 | Année 7 | Année 8 | Année 9 | Année 10 |
|---|---------|---------|---------|---------|---------|---------|---------|---------|---------|----------|
| Performance de l'indice depuis le lancement | 3,00% | 6,00% | 8,00% | 15,00% | 22,00% | 18,00% | 22,00% | 23,00% | 28,00% | 36,00% |
| Coupon brut annuel | 3,00% | 3,00% | 2,67% | 3,75% | 4,00% | 3,00% | 3,14% | 2,88% | 3,11% | 3,60% |

- Chaque année, l'investisseur reçoit un coupon brut variable égal à 100% de la performance annuelle de l'indice sous-jacent, compris entre 0% et 4%.
- Exemple de calcul du coupon pour l'année 5 : l'investisseur reçoit un coupon de $100\% \times (22,00\% / 5) = 4,40\%$. Ce pourcentage est ramené à un coupon de 4%.
- **Rendement actuariel brut (y compris 1,7 % de frais de souscription, mais avant précompte mobilier) : 3,01%.**
La probabilité d'obtenir ce rendement actuariel brut est toutefois faible.

SCÉNARIO 4 : INDÉPENDAMMENT DES PERFORMANCES DE L'INDICE GLOBAL MEGATRENDS INDEX (PRICE) MAIS EN CAS DE DÉFAUT DE L'ÉMETTEUR ET/OU DU GARANT

Si l'émetteur et/ou le garant, respectivement AXA Belgium Finance (NL) bv et AXA Bank Europe s.a. venai(en)t à faire défaut pendant la durée d'optinote megatrends, par exemple en raison d'une faillite, il se pourrait qu'à l'échéance, soit le 22 avril 2026, vous couriez le risque de perdre tout ou partie de votre capital initialement investi.



ce que vous devez également savoir

Si un investissement dans optinote megatrends peut comporter des avantages, il peut aussi impliquer certains risques.

Si vous investissez dans optinote megatrends, vous devez donc tenir compte :

- **d'un risque de crédit** : si l'émetteur et/ou le garant d'optinote megatrends (respectivement AXA Belgium Finance (NL) bv et AXA Bank Europe s.a.) étai(en)t en défaut, par exemple en cas de faillite, il se pourrait que vous, en tant qu'investisseur, perdiez tout ou partie de votre capital. Cela vaut aussi pour les coupons qui devraient éventuellement encore être versés. De plus, en cas de faillite ou de faillite probable d'AXA Bank Europe s.a. cette émission peut être annulée en tout ou en partie, ou convertie en fonds propres (actions) en fonction de la décision du régulateur (pouvoir de « bail-in »). Dans ce cas, l'investisseur court le risque de ne pas récupérer les sommes auxquelles il a droit et de perdre la totalité ou partie du montant investi, ainsi que les coupons qui devraient éventuellement encore être versés.
- **d'un risque de fluctuation du prix du titre** : si vous vendez vos titres optinote megatrends avant l'échéance finale, le prix de vente sera influencé à ce moment par divers facteurs, dont l'évolution générale des taux d'intérêt (en cas d'augmentation des taux du marché, ce prix sera inférieur), la volatilité des marchés et la santé financière de l'émetteur et du garant. En fonction de ces facteurs, il se pourrait que la valeur de rachat soit inférieure à la valeur d'achat nominale. Ce n'est qu'à l'échéance finale que vous avez droit au remboursement de 100% du capital investi (hors frais), sous réserve du risque de crédit (voir ci-dessus).
- **d'un risque de liquidité** : cette obligation structurée n'est pas cotée sur un marché réglementé, mais AXA Bank Europe s.a. va proposer quotidiennement, sous réserve de conditions de marché exceptionnelles, un prix de rachat. L'investisseur qui voudrait vendre ses titres avant l'échéance finale devra donc le faire à un prix de rachat qui pourrait être inférieur au capital investi (avant frais). Pour tout complément d'information, veuillez consulter la fiche technique, sous la rubrique « marché secondaire ».
- **d'un risque de rendement** : en acquérant cette obligation structurée, vous exposez votre capital aux risques inhérents à l'indice sous-jacent Global Megatrends Index (Price). Si, par suite de ce risque, l'indice venait à évoluer de manière négative, vous ne recevriez, à l'échéance finale, que votre capital investi (avant frais), sous réserve du risque de crédit (voir ci-dessus).
- **d'un risque lié à l'indice** : en cas d'événement exceptionnel affectant l'indice (par exemple une modification matérielle, une suppression ou un remplacement,...), les conditions de cette obligation structurée pourraient être modifiées. Pour plus d'informations, vous pouvez consulter le prospectus de base.

Pour les investisseurs intéressés par ce produit, il est recommandé, avant d'investir, de prendre connaissance :

- des Conditions Définitives (Final Terms) du 3 février 2016 en anglais,
- du prospectus de base « AXA Belgium Finance (NL) bv and AXA Bank Europe s.a. Notes Issuance Programme, EUR 2,000,000,000 - » en anglais, approuvé le 14 septembre 2015 par la FSMA, et son résumé en français, du supplément s'y rapportant daté du 15 février 2016, en anglais, et du résumé en français, ainsi que de tous les autres suppléments ultérieurs éventuels en anglais et leur résumé en français, en particulier les facteurs de risque relatifs à l'émetteur, au garant, à l'obligation structurée et au capital investi, et ce conformément à leur situation financière et leurs objectifs d'investissement spécifiques.

Vous trouverez ces documents dans toutes les agences d'AXA Bank Europe s.a. et sur www.axabank.be, à la rubrique « Investir ».

Fiche technique

| | |
|--|--|
| Emetteur | AXA Belgium Finance (NL) bv, fondé aux Pays-Bas |
| Garant | AXA Bank Europe s.a. |
| Rating du garant | S&P : A/A-1 avec perspective positive. Moody's : A2/P-1 avec perspective stable. Ratings au 3 février 2016. Les ratings sont attribués par des agences de notation indépendantes. Veuillez noter que ces ratings sont revus à intervalle régulier et peuvent être adaptés. AXA Bank Europe s.a. s'engage à publier tout changement majeur sur son site internet. Pour connaître les ratings en vigueur, veuillez consulter https://www.axabank.be/fr/informations-juridiques/placements-document-legaux . Ces ratings sont purement indicatifs et ne constituent pas une recommandation d'achat, de vente ou de conservation des titres offerts. |
| Code ISIN | XS1361555557 |
| Distributeur – Service financier | AXA Bank Europe s.a. |
| Agent de calcul | AXA Bank Europe s.a. |
| Période de souscription | Du 29 février 2016, 9h00 au 15 avril 2016, 16h00 – clôture anticipée possible. |
| Date d'émission | 22 avril 2016 |
| Echéance | 22 avril 2026 |
| Devise | EUR |
| Valeur nominale | 1.000 EUR par coupure |
| Montant de l'émission | Minimum 5 millions EUR et maximum 150 millions EUR. |
| Prix d'émission | 100% |
| Frais de souscription | 1,7% auprès de votre Agent bancaire AXA |
| Autres commissions comprises dans le prix d'émission | AXA Bank Europe s.a. perçoit une rémunération annuelle de placement et/ou de structuration égale à maximum 2% du prix d'émission et qui est comprise dans ce prix d'émission de 100%. |
| Remboursement à l'échéance | A l'échéance, droit au remboursement de 100% du capital investi (avant frais), sauf en cas de défaut de l'émetteur et/ou du garant. |
| Indice sous-jacent | Global Megatrends Index (Price). Pour plus d'informations sur cet indice, vous pouvez consulter le site : http://www.solactive.com/?s=megatrends&index=DE000SLA1F56 . Code ISIN : DE000SLA1F56 |
| Date d'observation initiale | 22 avril 2016 |
| Dates d'observation annuelles pour les coupons | 18 avril 2017, 16 avril 2018, 15 avril 2019, 15 avril 2020, 15 avril 2021, 19 avril 2022, 17 avril 2023, 15 avril 2024, 15 avril 2025, 15 avril 2026 |
| Valeur initiale | Cours de clôture de l'indice sous-jacent à la date d'observation initiale, soit le 22 avril 2016. |
| Coupon brut | Si l'indice Global Megatrends Index (Price) a augmenté à la date d'observation par rapport à la valeur de la date d'observation initiale, le coupon est égal à l'évolution positive divisée par le nombre d'années écoulées avec un maximum de 4%. Si l'indice Global Megatrends Index (Price) a baissé ou est resté stable à la date d'observation par rapport à la valeur de la date d'observation initiale, aucun coupon ne sera versé pour l'année en question. |
| Dates de paiement du coupon annuel | 24 avril 2017, 23 avril 2018, 23 avril 2019, 22 avril 2020, 22 avril 2021, 22 avril 2022, 24 avril 2023, 22 avril 2024, 22 avril 2025, 22 avril 2026 |
| Forme - Service financier | Titres au porteur (non livrables) inscrits sur un compte-titres – gratuit chez AXA Bank Europe s.a. |
| Marché secondaire | Cette obligation structurée n'est pas cotée sur un marché réglementé, mais AXA Bank Europe s.a. assure sa liquidité en agissant comme acheteur, sous réserve de conditions de marché exceptionnelles. L'investisseur qui souhaite vendre ses titres avant l'échéance, doit le faire au cours acheteur fixé par AXA Bank Europe s.a. (hors taxe sur les opérations de bourse et autres taxes), qui dépend des paramètres de marché du moment (voir «le risque de fluctuation du prix du titre»). Cela pourrait conduire à un prix inférieur au prix d'émission. Ce cours acheteur comprend une marge de max. 1% dans des conditions de marché normales. Cette marge est la rétribution d'AXA Bank Europe s.a. Aucune commission n'est donc comptabilisée par AXA Bank Europe s.a. |

Fiche technique - suite

| | |
|------------------|--|
| Fiscalité | <p>Le traitement fiscal dépend de la situation individuelle de chaque investisseur et est susceptible de changements éventuels par la suite. Sur base de la législation actuelle, le régime fiscal pour les investisseurs privés soumis à l'impôt des personnes physiques en Belgique est le suivant :</p> <ul style="list-style-type: none">• un précompte mobilier est dû sur le coupon brut. Actuellement, le tarif de ce précompte mobilier s'élève à 27%. Il est libératoire.• taxe sur les opérations de bourse : 0% à la souscription et 0,09% (max. 650 euros) pour les opérations après la période de souscription (tarif à la date de prise d'effet de la période de souscription). <p>Les investisseurs soumis à un régime différent de celui de l'impôt belge des personnes physiques sont invités à s'informer du régime fiscal qui leur est d'application.</p> |
| Classe de risque | <p>B sur une échelle de A à E, E étant le risque le plus élevé. Le risque a été déterminé lors du lancement d'optinote megatrends, sur base des caractéristiques du produit. Vous trouverez un complément d'information à propos de cette classification sur www.axabank.be. AXA Bank Europe s.a. s'engage à publier toute modification du profil de risque sur son site Internet.</p> |
| Profil MiFID | <p>Dans l'approche portefeuille mise en place par AXA Banque dans le cadre du conseil en investissement, ce produit s'adresse aux investisseurs présentant un profil conservateur à offensif, pour autant que les limites par profil pour la classe de risque de ce produit soient respectées. Nous vous recommandons d'investir dans ce produit seulement si vous avez une bonne compréhension de ses caractéristiques et, notamment, si vous comprenez quels risques y sont liés. Dans le cas où vous envisagez de votre propre initiative un investissement dans ce produit, la banque devra établir si vous disposez des connaissances et de l'expérience suffisante de celui-ci. Dans le cas où le produit ne serait pas approprié pour vous, elle doit vous en avertir. Si la banque vous recommande ce produit dans le cadre d'un conseil en investissement, elle devra évaluer que ce produit est adéquat en tenant compte de vos connaissances et expérience dans ce produit, de vos objectifs d'investissement et de votre situation financière.</p> |
| Valeur de marché | <p>À partir de la date de paiement, publiée trimestriellement sur www.axabank.be sous la rubrique Informations juridiques (Placements - Documents legaux).</p> |

VOUS SOUHAITEZ :

- **un rendement potentiel attractif** et bénéficiaire, pendant dix années consécutives, d'un éventuel coupon brut annuel compris entre 0% et 4%,
- **sans trop exposer votre capital au risque** car vous avez droit au remboursement de 100% de votre capital investi (hors frais) à l'échéance finale, sauf en cas de défaut de l'émetteur et/ou du garant (par ex. faillite),

alors optinote megatrends - AXA Belgium Finance (NL) peut vous intéresser !

Cette offre est valable du 29 février au 15 avril 2016 (sous réserve d'une éventuelle clôture anticipée). Rendez-vous donc sans plus tarder chez votre Agent bancaire AXA.

Il veille toujours à ce que vous profitiez de conseils professionnels et personnalisés.

Le produit qui vous est proposé est une obligation structurée. En souscrivant à ce produit, vous transférez de l'argent à l'émetteur qui s'engage à vous verser chaque année les coupons liés à l'évolution de l'indice sous-jacent et à vous rembourser le capital (hors frais) à l'échéance finale.

En cas de défaut de l'émetteur et/ou du garant (par ex. faillite), vous risquez de ne pas récupérer les sommes auxquelles vous avez droit.

Ce document a été développé et distribué par AXA Bank Europe s.a. uniquement à des fins promotionnelles.

Il ne procure aucun conseil en investissement, ne contient aucune recommandation pour des placements.

Il ne répond dès lors pas aux dispositions relatives à la promotion de l'indépendance de la recherche en investissement et n'est soumis à aucune interdiction en rapport avec l'exécution de transactions de placement précédant la diffusion de la recherche en investissement.

Coordonnées du service interne de plainte et du service de médiation :

- > Customer Relations AXA Bank : Grotesteeweg 214, 2600 Berchem - FAX 03 286 25 30
e-mail : customer.relations@axabank.be - axabank.be (rubrique contact/réclamation/banque)
- > Ombudsman en litiges financiers : North Gate II, Avenue Roi Albert II 8, 1000 Bruxelles
TEL 02 545 77 70 - FAX 02 545 77 79 - e-mail : ombudsman@ombudsfin.be

L'ombudsman en conflits financiers n'intervient qu'une fois la plainte traitée au préalable par le service interne de plainte.

réinventons / la banque

